

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 janvier 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° CF404

présenté par

Mme Sas, Mme Rousseau, Mme Garin, M. Peytavie, Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco,  
Mme Chatelain, M. Fournier, M. Iordanoff, M. Julien-Laferrière, Mme Laernoës, M. Lucas,  
Mme Pasquini, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Sebaihi, M. Taché, Mme Taillé-Polian  
et M. Thierry

-----

**ARTICLE 8**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'article 8 traite des dispositifs de carrières longues et notamment des départs anticipés pour les catégories actives et super actives.

Énième habillage du Gouvernement qui voudrait faire croire qu'il reconnaît les difficultés rencontrées dans l'exercice de ces professions. Ces professionnels de terrain seront malgré tout amenés à travailler plus longtemps puisqu'ils devront cotiser en moyenne une année supplémentaire.

Le groupe Ecologiste y est fermement opposé. Le présent amendement a pour objet de le supprimer.